



**Conseil communal  
Penthalaz**

## **Rapport de la Commission de gestion sur l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2013**

**Législature 2011-2016**

**Préavis n° 42-2014**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion est composée de Mmes Sandrine Berthoud, Corinne Borgeaud, MM. Piéric Freiburghaus, Christoph Loetscher, David Reber, Daniel Traini et Stéphane Zürcher.

La Commission a défini le lundi 2 décembre 2013, les objets et thèmes qu'elle désirait traiter pour l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2013, à savoir:

- Gestion des déchets
- Réservoir des Charrières
- Parc de véhicules du service extérieur et matériel divers
- Bâtiment communal de la Place Centrale 5
- Travaux de rénovation de la piscine

Par ailleurs, afin de s'imprégner au mieux de la réalité de leurs activités quotidiennes, la Commission a émis le souhait de rencontrer le personnel de la Bourse communale ainsi que les apprentis des différents services.

### **Séance du mercredi 5 mars 2014 – Gestion des déchets**

Le mercredi 5 mars 2014, la Commission de gestion, composée de Mmes Sandrine Berthoud et Corinne Borgeaud ainsi que de MM. David Reber, Stéphane Zürcher et Christoph Loetscher, Daniel Traini et Piéric Freiburghaus étant excusés, s'est réunie en salle de Municipalité pour traiter de la question de la gestion des déchets. Les membres de la Municipalité étaient également tous présents, à l'exception du Municipal M. Yvan Rochat, excusé.

La thématique des déchets a indéniablement été un des sujets les plus en vue et les plus discutés du début de la présente législature. Pour cause, un jugement rendu par le Tribunal fédéral le 4 juillet 2011 et ayant pour objet le Règlement sur la gestion des déchets de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, par lequel il a clairement (re)défini les lignes directrices en matière de taxation des déchets (ATF 137 I 257). La Haute Cour a en particulier rappelé que, pour respecter le principe juridique dit du « pollueur-payeur », la taxation devait tenir compte de la production effective de déchets afin d'inciter tout un chacun à en réduire la quantité produite.

Les communes suisses ont dès lors été priées d'appliquer, dans les meilleurs délais, une taxation qui aille dans le sens de la jurisprudence précitée. S'agissant plus particulièrement du Canton de Vaud, les communes se sont vu impartir un délai au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour ce faire.

Dans ce contexte, le Conseil communal de Penthelaz a, d'une part, adopté dans sa séance du 8 octobre 2012 un nouveau Règlement sur la gestion des déchets doté d'un système de taxation conforme au droit fédéral, combinant une taxe incitative, soit la « taxe au sac », à une taxe annuelle forfaitaire d'un montant moindre à celui appliqué précédemment (préavis municipal n° 18-2012). D'autre part, le législatif communal a, dans sa séance du 10 décembre 2012, accordé à la Municipalité un crédit brut de CHF 210'000.- pour l'implantation de plusieurs containers semi-enterrés, de type « Molok », sur le territoire communal (préavis municipal n° 21-2012); cet investissement avait notamment pour but de limiter à l'avenir les frais de ramassage d'ordures en les centralisant.

Le nouveau système de taxation et de gestion des déchets étant désormais opérationnel depuis plus d'une année, la Commission de gestion se devait de faire un point de situation et de relever les conséquences tant positives que négatives engendrées par sa mise en œuvre.

A titre liminaire, on rappellera encore que la gestion des déchets fait partie des postes comptables qui doivent s'autofinancer (compte n° 450). En d'autres termes, les taxes perçues pour le traitement des déchets sont censées couvrir les coûts effectifs de leur élimination.

Cette séance a tout d'abord été l'occasion pour les membres de la Commission de gestion de se familiariser avec certaines notions et certains mécanismes nouveaux. En particulier, la Municipalité a explicité, dans les grandes lignes, le mécanisme de la rétrocession sur les sacs taxés. C'est ici le lieu de préciser que l'intégralité de l'argent récolté de la vente des rouleaux de sacs taxés est accumulée dans un pot commun à toutes les communes utilisant la même filière d'élimination des déchets. Il appartient ensuite à chaque commune d'annoncer le tonnage d'ordures ménagères collecté sur son territoire. Cette pesée est concrètement effectuée par les transporteurs lors du ramassage des déchets. Les tonnages ainsi annoncés sont finalement mis en relation avec les recettes issues de la vente des sacs officiels pour fixer la valeur de la rétrocession. On précisera encore qu'une rétrocession est versée trimestriellement par Valorsa SA, sous forme d'acomptes et sur la base d'une valeur estimée et approximative.

Au moment d'examiner les conséquences de l'introduction de la « taxe au sac » dans notre commune, la Municipalité a d'entrée de cause reconnu s'être fourvoyée lorsqu'il s'est agi non seulement de déterminer la clé de répartition entre la taxe incitative et la taxe forfaitaire, mais surtout d'arrêter le montant de cette dernière. En effet, elle a admis avoir clairement surestimé la quantité de déchets produite, de sorte que la rétrocession sur la vente des sacs officiels s'est avérée moins importante que prévue et n'a pas permis de couvrir les frais d'élimination des déchets. A sa décharge, on relèvera qu'il ne s'agit pas uniquement d'une fausse estimation dans la mesure où la quantité de déchets ménagers produite depuis l'entrée en vigueur du nouveau système a effectivement diminué pour des raisons qui restent

aujourd'hui encore partiellement inexpliquées. Le même constat a d'ailleurs pu être fait à propos des déchets recyclables.

En observant les chiffres de plus près, on relèvera tout d'abord qu'initialement estimée par Valorsa SA à CHF 330.- / tonne (montant retenu pour les acomptes trimestriels), la rétrocession a finalement été arrêtée à CHF 380,73 / tonne pour l'année 2013. A toutes fins utiles, on précisera que, sur la base des constats effectués en 2013, Valorsa SA procède pour l'année en cours au versement d'acomptes trimestriels sur la base d'un montant de CHF 360.- / tonne. Malgré la réévaluation favorable de la valeur de la rétrocession, le compte n° 450 « élimination des déchets » présentait tout de même en 2013 un déficit de l'ordre de CHF 85'000.-. Fort heureusement, cette perte a pu être compensée à hauteur d'environ CHF 60'000.- par une rétrocession extraordinaire de CHF 163.- supplémentaires / tonne. Cette dernière découle des ventes exceptionnellement élevées de sacs officiels lors des premiers mois de l'année 2013, période à laquelle tant les magasins que les ménages se sont constitué des stocks initiaux importants. Il est toutefois bien clair qu'un tel phénomène ne se reproduira pas à l'avenir ; au contraire, on pourrait même imaginer en ressentir le contrecoup lors de l'utilisation des stocks accumulés.

A la lumière des éléments qui précèdent, la Municipalité a relevé être contrainte de prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour permettre d'équilibrer le compte n° 450 relatif à l'élimination des déchets. Dans la mesure où il n'y a pas lieu d'attendre une hausse de la production des déchets à court, voire moyen terme, la Municipalité ne peut agir que sur le montant de la taxe annuelle forfaitaire, qui va donc inexorablement augmenter.

La Commission s'est également intéressée à l'incidence de la collecte des déchets "crus-cuits", laquelle n'a débuté qu'au cours de l'exercice 2013. A ce jour, il est encore difficile de tirer de réels constats tant l'on manque de recul. On observera tout de même que la vente des containers idoines n'a connu qu'un succès mitigé, puisque seuls 30 containers pour immeuble, d'une capacité de 770 litres, et 150 containers standards, d'une capacité de 240 litres, ont trouvé preneur. On relèvera encore que ce poste sera probablement très coûteux. En effet, si la société Germanier ne facture qu'un montant de CHF 100.- / tonne pour l'élimination des déchets "crus-cuits" contre CHF 220.- / tonne pour l'élimination de déchets standards par la société Tridel, il n'en demeure pas moins que les coûts de transport et de ramassage sont plus ou moins identiques, voire supérieurs, pour une quantité de déchets collectés en revanche nettement inférieure. Une analyse plus pointue de ce poste pourra être effectuée l'année prochaine.

Rebondissant sur la question des coûts de transport et de ramassage des déchets, la Commission s'est demandée dans quelle mesure une utilisation adéquate des «Moloks», c'est-à-dire une utilisation selon laquelle chaque habitant serait tenu de mettre ses déchets dans un container déterminé afin de faire la meilleure répartition possible, permettrait de baisser les coûts de ramassage en les rendant moins fréquents. La Municipalité nous a expliqué qu'une telle démarche n'aurait aucune incidence significative sur les coûts de transport dès lors que la société Borgeaud passe très régulièrement dans la Commune dans le cadre de ses "tournées" et ne se déplace donc jamais spécialement pour venir à Penthalaz.

Enfin, à la demande de la Commission de gestion, la Municipalité a dit pouvoir tirer un bilan plutôt positif de la mise en œuvre du nouveau système de taxation des déchets. Si les débuts ont été parfois difficiles, pour ne pas dire chaotiques (déchets sauvages, plaintes de la population, etc.), chacun semble s'être adapté au nouveau système et les citoyens se montrent désormais plus disciplinés. Il n'en demeure pas moins que la Municipalité envisage de placer des caméras de surveillance aux abords de l'édicule public dans l'optique de sanctionner les ultimes contrevenants. L'idée d'engager une personne (jeune, retraité, etc.) chargée de sensibiliser les utilisateurs a également été émise.

Pour conclure, la Commission salue la Municipalité pour la bonne gestion de ce dossier d'envergure. Même s'il subsiste quelques inconnues, la Municipalité nous a donné l'impression de maîtriser son sujet et a pu répondre à satisfaction à l'essentiel de nos questions. On relève encore la bonne communication faite à la population, en particulier par l'intermédiaire du Cancanier.

### **Séance du lundi 10 mars 2014 – Réservoir des Charrières et parc de véhicules et matériel divers**

Le lundi 10 mars 2014, la Commission de gestion, composée de Mme Sandrine Berthoud ainsi que de MM. Piéric Freiburghaus, Christoph Loetscher, Daniel Traini, Stéphane Zürcher et David Reber, Corinne Borgeaud étant excusée, s'est retrouvée dans un premier temps au réservoir des Charrières pour en inspecter les infrastructures. Etaient également présents Mmes Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, et Isabelle Gay-Crosier, Municipale, ainsi que MM. Yvan Roachat, Yves Jauner, Pierre-André Ischi, Municipaux, et Claude Girod, employé communal.

La visite technique du réservoir a été conduite par M. Claude Girod, qui a répondu à satisfaction à nos diverses questions.

En acceptant le préavis municipal n° 17-2012, le Conseil communal avait accordé une somme de CHF 356'300.- à la Municipalité pour la rénovation du réservoir des Charrières, et sa mise en conformité, aux normes actuelles de sécurité imposées par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Les travaux entrepris consistaient notamment à fermer les trappes de ventilation, qui étaient facilement accessibles depuis l'extérieur, et à poser des filtres à air en forme de siphon afin d'éviter tout risque de contamination de l'eau. De plus, des entrées de service pour le contrôle des cuves, dotées de nouvelles trappes étanches, ont été construites dans la partie inférieure.

Lors de la rénovation, il a été constaté que les deux cuves, d'une capacité totale de 1'700 m<sup>3</sup>, réserve incendie de 250 m<sup>3</sup> comprise, étaient en bon état. Elles ont été sablées, puis nettoyées. Une vanne incendie a également été installée. Cette dernière est toujours manuelle, mais pourra prochainement être commandée à distance. Une porte extérieure donnant accès à une vanne a aussi été installée, permettant ainsi aux pompiers de prendre directement l'eau dans le réservoir en cas de nécessité.

M. Claude Girod nous a expliqué que l'eau provient de Daillens laquelle approvisionne plusieurs communes, à savoir Bussigny, Bournens, Daillens et Penthalaz, selon des quotes-parts.

On soulignera encore que plusieurs investissements sont envisagés pour le remplacement de conduites afin d'éviter le gaspillage de l'eau en raison de trop nombreuses fuites. Cette eau est importante pour la vie de la commune.

Pour la seconde partie de la séance, la Commission de gestion s'est déplacée au local du Plan-Bois pour inspecter le parc de véhicules du service extérieur. M. Claude Girod nous a présenté les véhicules, de même que les autres outils de travail, tels que tondeuses, tronçonneuses, etc. Il se déclare globalement satisfait du matériel, qui est approprié aux diverses missions. On se permet de relever également la présence dans les locaux de matériel privé pour les travaux forestiers.

Les membres de la Commission de gestion ont pu constater que des efforts avaient été effectués durant ces dernières années s'agissant de l'entretien et de l'organisation des

locaux. Elle estime toutefois que cela peut encore être amélioré et encourage les employés du service extérieur à persévérer dans ce sens.  
Enfin, la commission tient à remercier M. Girod pour les explications apportées.

### **Séance du jeudi 13 mars 2014 – Gestion des bâtiments**

Le jeudi 13 mars 2014, la Commission de gestion, sans M. Stéphane Zürcher excusé, s'est retrouvée à 18h30 en salle de Municipalité, en présence de Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, de Mme Isabelle Gay-Crosier et MM. Pierre-André Ischi et Yvan Rochat, Municipaux. Cette séance était consacrée à la gestion des bâtiments, composant soit le patrimoine financier, soit administratif, mais plus spécifiquement le bâtiment sis Place Centrale 5, construit en 1955 et acquis par la Commune en 1970.

La première partie de la séance a permis de visiter les trois appartements en location, et le quatrième réservé en tant que logement de secours. La visite s'est poursuivie par la cave, puis l'ensemble des locaux de l'administration, y compris ceux du sous-sol.

La Commission a pu constater et regretter que, durant les cinq décennies, dont près de trente-cinq ans propriété de la Commune, aucun travail d'amélioration thermique et énergétique de l'enveloppe (façade, toiture, fenêtres) n'avait été entrepris. Seule l'installation de chauffage initialement au mazout est passée au gaz en 1999. Les locataires disent ressentir le froid à la mauvaise saison et disposent de chauffages électriques d'appoint. Ce qui, avouons-le, n'est énergétiquement pas satisfaisant et s'avère, de la part du propriétaire, peu respectueux à l'égard des locataires.

Les quatre appartements figurent au budget et dans les comptes sous la rubrique « Patrimoine financier », chiffre 3501.423. Leur gestion est confiée à une société privée. Le revenu locatif, y compris pour les deux garages, est de CHF 41'040.- \* pour l'année 2013, ce qui correspond à un prix moyen annuel, pour les appartements seuls, de CHF 146.60 par m<sup>2</sup>.

Les appartements, un deux pièces, un trois, un quatre et un cinq pièces, de typologie ancienne, mais de qualité, ont bénéficié d'un entretien minimal, voire lacunaire, remontant à plusieurs années. Le poste n° 3501.314.1, "Entretien du bâtiment" concerne une réfection nécessaire du bord de la toiture plate de l'avancement. Une lecture, sur plusieurs années de ce même poste, relève le manque patent d'entretien.

S'il n'appartient pas à une collectivité publique d'augmenter ses revenus par la location d'appartements, un entretien continu et normal des logements du bâtiment sis Place Centrale 5, aurait du moins permis d'aligner les loyers sur la fourchette basse du marché, mais aussi de faire preuve d'exemplarité dans l'entretien des logements et le confort énergétique des constructions.

Un préavis pour la rénovation de l'ensemble des appartements, datant de 2011, avait été retiré. Quel que soit l'avenir de ce bâtiment des travaux devront être entrepris dans les meilleurs délais.

Les locaux de l'administration, figurant au patrimoine administratif, poste n° 3551, créés pour la partie principale lors de l'acquisition de l'immeuble, puis complétés au rez-de-chaussée droite en 1992, sont, à l'heure actuelle, globalement fonctionnels; même si, nul ne l'ignore, ils offrent des espaces limités et aucune marge d'évolution dans l'enveloppe actuelle.

*\* La différence entre ce chiffre et celui figurant dans le préavis n° 42-2014, soit CHF 42'610.-, est liée à la date de comptabilisation transmise par la gérance.*

La visite du sous-sol, cave, buanderie, etc., a malheureusement confirmé le déficit d'entretien courant.

A propos des autres bâtiments, propriétés communales, la Municipalité signale que l'appartement du concierge du centre communal du Verger devra être rénové lors du départ de l'actuel locataire. L'avenir de la villa locative sise au Cheminet 22 est en attente d'un rapport sur les besoins de création de surfaces.

Le bâtiment des services extérieurs du Chemin du Plan-Bois peut être entretenu et transformé dans son gabarit actuel, mais pas agrandi, du fait de sa proximité avec la forêt.

Quand bien même la Commission appuie la Municipalité dans ses réflexions quant à la localisation et au développement de ses surfaces administratives, elle soulève le manque général d'investissement et d'entretien du patrimoine. Ce qui dans le cas d'une éventuelle vente de l'immeuble sis Place Centrale 5, pourrait se révéler être un handicap, du moins un point négatif.

La Commission invite la Municipalité à élaborer un outil de gestion et de planification des investissements pour l'ensemble des bâtiments du patrimoine financier et administratif. Cette vision à moyen terme permettra au Conseil communal de mieux apprécier et accepter les dépenses qui lui seront soumises dans les futurs préavis.

### **Séance du mercredi 19 mars 2014 – Personnel communal**

Le mercredi 19 mars 2014 après-midi en salle de Municipalité, une délégation de la Commission de gestion, composée de MM. Piéric Freiburghaus, Daniel Traini et Stéphane Zürcher, accompagnée de Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, a rencontré une partie du personnel communal. L'objectif étant de mieux saisir l'organisation du travail, les changements et évolutions apparus et souhaités, ainsi que la satisfaction des collaboratrices et du collaborateur.

### **Bureau de la bourse communale**

Le bureau de la bourse communale compte trois employés pour 1,9 ETP (équivalent temps plein). Il est sous la responsabilité directe de Mme Anne-Laure Girard, Boursière communale, alors que Mme Sylvie Nussbaum, Secrétaire municipale, assume le poste de chef du personnel.

**Mme Anne-Laure Girard** détient un brevet de spécialiste en finances et comptabilité et occupe le poste de Boursière communale depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012. Elle complète sa formation par des modules spécifiques ayant trait au budget des communes, à la péréquation fiscale ou encore aux marchés publics. Elle a repris, tout en sachant les faire évoluer, les tâches qu'assumait M. Jean-Daniel Bonny. Outre celles-ci, Mme Anne-Laure Girard gère, secondée par Mme Isabelle Mosca, les comptes de la Commune de Lussery-Villars.

Mme Anne-Laure Girard fait preuve d'une excellente motivation dans l'ensemble des sous-domaines, budget, boucllements, etc. Elle fait mention de sa satisfaction, de la qualité de ses relations avec la Municipalité. Mme Girard salue l'apport de l'audit de PWC (PricewaterhouseCoopers), que ce soit dans la définition et la répartition des tâches, des responsabilités ou encore dans la communication.

**Mme Isabelle Mosca**, en fonction depuis quatorze ans, traite spécifiquement les aspects comptables liés aux créanciers et débiteurs, aux travailleurs frontaliers, ainsi que la facturation de la distribution et de l'épuration des eaux. De plus, elle assume la comptabilité générale pour la Commune de Lussey-Villars, à raison d'un demi-jour hebdomadaire.

Par un avenant à son contrat de travail, le taux d'occupation de Mme Isabelle Mosca est passé, début 2014, de 60% à 40%. Si la délégation de la Commission peut accepter la nécessité d'une réorganisation partielle des postes après le départ de Mme Sophie Mizar et l'engagement de M. Iban Garcia, elle regrette que la modification du statut de Mme Isabelle Mosca n'ait pas fait l'objet d'entretiens préalables, ni avec la Municipalité, ni avec la cheffe du service du personnel, alors que l'importance de la communication interne avait été soulignée dans l'audit conduit par PWC. Mme Mosca, allègue des qualités et compétences, tels qu'intérêt pour les chiffres, sens de l'organisation et autonomie ; ces dernières acquises avec l'expérience. Malgré le changement évoqué ci-dessus qui semble avoir laissé quelques ressentiments compréhensibles chez l'employée, Mme Mosca fait part de sa satisfaction dans les relations professionnelles et dans l'exécution de son travail.

### **Bureau du greffe municipal**

La délégation de la commission a rencontré **Mme Nadège Glayre**, apprentie de commerce voie élargie, de 3<sup>ème</sup> année, accompagnée de Mme Sylvie Nussbaum, maître d'apprentissage.

Au cours de l'ensemble de sa formation, Mme Nadège Glayre a pu s'initier aux diverses tâches, tout d'abord de la Bourse communale, du Greffe municipal puis du service de la population. Cette succession d'activités a permis, grâce à un encadrement dont elle mentionne la continuité et la qualité, d'aborder les diverses missions d'une administration communale et d'apporter satisfaction et confiance à Mme Nadège Glayre, que ce soit pour ses examens finaux ou pour sa future carrière.

La Commission salue l'effort et la part active que prennent la Municipalité et le personnel communal à la formation professionnelle.

### **Police**

**M. Thierry Parel** est assistant de sécurité publique, ci-après ASP, avec un taux d'activité de 80% depuis début 2008. Ledit taux est complété par un 20% au service de la commune de Penthaz. Cette fonction est définie par les articles 26 et 28 de la Loi sur l'organisation policière vaudoise de 2011 et son règlement d'application. M. Thierry Parel disposera, dès validation, d'un cahier des charges fort complet et détaillé, quoique non exhaustif (comme mentionné dans ledit document). Ses activités se répartissent en tâches liées à la sécurité, au contrôle des lois et règlements, ainsi qu'administratives pour environ 40% de son temps. L'ASP est sous l'autorité directe de la Municipalité, si besoin.

M. Parel relève la diversité des tâches comme un aspect positif de sa fonction, alors qu'il mentionne les limites de celles-ci, imposées par la loi, comme aspect négatif. L'ASP est appelé à collaborer avec l'ensemble des services administratifs et extérieurs.

Une réflexion sur la mise à disposition d'une voiture de fonction est actuellement menée par la Municipalité.

M. Parel fait encore part de possibilités de formation permanente, spécifiquement en matière de prévention des accidents. Il souhaite la création à terme d'un deuxième poste de sécurité, lequel permettrait d'assurer une permanence, notamment en période de vacances. Tout en réitérant sa satisfaction dans son travail, l'ASP regrette une stagnation salariale.

## **Séance du jeudi 17 avril 2014 – Services extérieurs**

Le jeudi 17 avril 2014 en salle de Municipalité, une délégation de la Commission composée de MM. Piéric Freiburghaus, David Reber et Stéphane Zürcher, en présence de Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, a rencontré, dans un but identique à la séance du 19 mars, l'apprenti agent d'exploitation extérieur de 3<sup>ème</sup> année, accompagné de M. Jean-Luc Duperrex, chef du service extérieur et maître d'apprentissage.

**M. Jean-Bertin Oyono** fait part de sa satisfaction générale dans l'encadrement et l'appui de l'ensemble des collaborateurs, dans les possibilités de formation offertes au sein des services de la Commune, mais aussi dans celles dont il a pu bénéficier auprès d'entreprises spécialisées comme Jean-Claude Andrey, installations sanitaires, ou Balma Sàrl, construction, ou encore dans le temps mis à disposition pour la préparation des cours théoriques. Paysagisme, entretien d'espaces verts, de voiries, génie civil, bûcheronnage et encore nettoyage de locaux font partie des multiples tâches auxquelles un apprenti d'exploitation doit se former. Il fait preuve, dans son discours sincère, d'une réelle motivation et d'un engagement dans des travaux, certes, pas toujours valorisés par la population.

M. Jean-Bertin Oyono relève également la qualité des relations interpersonnelles, au sein de l'équipe et des excellents contacts avec la population. Le seul bémol mentionné par M. Oyono est lié au manque d'équipements sanitaires, wc, douche, dans le hangar du Plan-Bois; ce qui s'avère notamment problématique après une tournée de ramassage des déchets "crus-cuits".

M. Jean-Luc Duperrex fait part d'une satisfaction générale et réciproque. La délégation de la Commission souhaite, après cet entretien positif, que la collaboration avec M. Oyono puisse se prolonger au-delà du terme de sa formation.

Finalement, suite à ces deux séances d'entretiens avec le personnel communal, la Commission, dans son ensemble, s'interroge sur l'adéquation de la délégation de compétences, en matière de gestion du personnel, à la Secrétaire municipale.

Les représentants de la Commission remercient l'ensemble du personnel rencontré, ainsi que Mme Isabelle Hautier-Charrotton pour leur disponibilité et la sincérité des propos échangés.

## **Séance du jeudi 17 avril 2014 – Piscine communale**

Le jeudi 17 avril 2014, la Commission de gestion, sans MM. Christoph Loetscher et Daniel Traini, excusés, s'est retrouvée à la piscine en présence des personnes suivantes :

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, M. Pierre-André Ischi, Municipal et M. Jean-Luc Duperrex, responsable technique / chef du service extérieur.

Le Conseil communal, en acceptant le préavis n° 43-2009, avait accordé une somme de CHF 589'500.- à la Municipalité pour lui permettre, d'une part, d'entreprendre des travaux de rénovation nécessaires pour «redorer le blason» de la piscine et la rendre plus attractive et, d'autre part, afin de remettre en conformité l'installation existante, qui se fait vieillissante. C'est chose faite maintenant et la Commission, qui a pu visiter les lieux en cette veille des fêtes de Pâques, tient à féliciter la Municipalité et le comité de l'Association de la piscine pour ce beau résultat.

L'installation des panneaux solaires pour le chauffage de l'eau a permis aux baigneurs de se glisser dans une eau oscillant en permanence entre 20 et 24 degrés. Il suffit d'une semaine

pour chauffer les 1'000 m<sup>3</sup>. Nous n'étions pas habitués à un tel confort ! La même installation solaire chauffe également l'eau sanitaire des douches du camping.

Le liner de la piscine a été intégralement changé la saison dernière, ce qui a permis une économie non négligeable de l'eau "perdue": passant de 10'000 m<sup>3</sup> précédemment à 3'000 m<sup>3</sup>. Sachant qu'un baigneur utilise environ 30 litres d'eau en moyenne, et avec les nettoyages quotidiens des filtres et des pataugeoires, ce chiffre est tout à fait correct.

La plage autour de la piscine a entièrement été refaite. Un mur de soutènement de la plage a été érigé sur tout le pourtour de la piscine et a permis de conserver le vide sanitaire. Au vu des contraintes du PAC Venoge, il a fallu trouver un compromis avec le Canton puisque toutes les normes ne pouvaient pas être respectées dans cette rénovation : la norme demande une largeur de plage de 2.00 m et elle ne fait que 1 m à 1,20 m maximum. Une rigole de récupération des eaux "rejetées" a été créée tout autour du bassin, rigole reliée à la STEP.

Les pompes ont été changées, un escalier pour descendre dans l'eau créé et un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite installé. La terrasse de la buvette a été refaite et une grande toile de store a été posée pour le confort des utilisateurs.

La pataugeoire est également équipée d'un store et elle est joliment décorée. Quelques jeux pour les petits et une table de ping-pong pour les plus grands ont été installés cette année.

Les locaux vestiaires ont été revernis par l'équipe des gardiens et du carrelage a été posé sur le sol. Les locaux sanitaires ont aussi été rafraîchis. Le local des gardiens est maintenant aussi équipé d'un défibrillateur.

La couverture en ciment amiante des locaux sanitaires du camping nécessite un remplacement rapide. Les plaques sont cassées à certains endroits. Jusqu'ici leur remplacement se faisait en récupérant d'anciennes plaques sur le site de Venoge Parc. Les dangers liés à la composition et au vieillissement de ce matériau sont suffisamment connus pour que ce mode de faire ne soit plus reconduit, mais qu'un matériau stable dans le temps et exempt de danger soit choisi.

La sécurité du local technique a été grandement améliorée, ceci pour le bien des responsables; ils ne manipulent plus de fûts. Une rampe d'accès a été créée. Elle permet l'approvisionnement sur palette de l'acide chloridrique nécessaire au bon fonctionnement de l'installation. L'utilisation de citerne permettra une substantielle économie, de l'ordre de CHF 17'000.- environ (en effet, jusqu'alors, on achetait l'acide en "petits fûts" au droguiste du coin et il en coûtait environ CHF 26'000.- par exercice).

Et comme on ne change pas facilement une équipe gagnante, M. Giriens, chef de camp depuis plusieurs années, a repris ses fonctions, de même que les trois surveillants de la piscine de l'année dernière.

Le camping de passage, situé à l'ouest du site, a accueilli environ 3'000 personnes en 2013. La taxe de séjour est fixée à CHF 10.- par personne et par nuit. Dans cette somme est compris (une fois) un sac poubelle de 17 litres pour la récolte des déchets. Pour les résidents à l'année, la taxe de séjour est de CHF 67.50 par personne. Ils sont également soumis à une taxe forfaitaire pour les déchets. Il n'y a plus de benne installée pour les campeurs. Une carte de déchetterie est à leur disposition et peut être prêtée par M. Giriens.

Le groupe a apprécié les explications données tant par M. Duperrex que par Mme Hautier Charrotton et M. Ischi. Il les remercie pour leur disponibilité et l'attractivité de cette visite.

## **Séance du mercredi 14 mai 2014 – Présentation des comptes 2013**

Le mercredi 14 mai 2014 à 18h00, la Commission de gestion, presque au complet, s'est réunie en salle de Municipalité. Sandrine Berthoud étant excusée.

La Municipalité était représentée par Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, MM. Yvan Rochat, Pierre-André Ischi et Yves Jauner, Municipaux, Mme Isabelle Gay-Crosier était excusée. M. Claude Brocard représentait la Commission des finances. Mme Anne-Laure Girard, Boursière, était également présente.

### **Comptes:**

Alors que le préavis n° 24-2012, concernant le budget pour l'année 2013, prévoyait un excédent de charges de CHF 505'800.- sur un budget de 14 millions, la Commission a eu le plaisir d'avoir une bonne nouvelle pour les comptes 2013.

Grâce à un budget prudent au niveau des revenus et à une augmentation maîtrisée des charges, le déficit prévu, de CHF 505'800.-, a pu être ramené à CHF 110'000.-, ceci avant comptabilisation des CHF 200'000.- du fonds de réserve sur la péréquation. Ce montant avait été provisionné l'année dernière suite au gain immobilier non prévu de CHF 2'600'000.-. La moitié de ce montant a été pris en compte dans le calcul pour la péréquation, et, comme prévu a fait exploser la facture sociale.

Ce bénéfice de CHF 90'707.- pour l'exercice 2013 est dans la lignée de 2012 qui clôturait aussi avec un bénéfice de CHF 116'668.-. La dette par habitant pour 2013 est de CHF 4'266.90 alors qu'elle se montait pour 2012 à CHF 3'753.-. Ceci est dû à l'augmentation des dettes à court terme.

Comme suggéré par la Commission, la Municipalité dispose désormais d'un rapport d'activité trimestriel de la bourse, ce qui permet d'avoir une vision financière en temps réel des comptes communaux.

### **Comptes de fonctionnement 2013**

#### **110 Administration:**

Compte n° 110.300: le montant réuni les salaires de la Municipalité et du Conseil communal sans les charges sociales.

Compte n° 110.318.90: la réorganisation a eu lieu en 2013, et non en 2012 comme prévu.

Compte n° 110.319: le coût est dû aux cotisations à diverses associations (Association des communes vaudoises, Association forestière, etc.).

#### **152 Bibliothèque intercommunale de "La Venoge":**

Compte n° 152.352.30: il s'agit de la transformation de la buvette du foot de Daillens en bibliothèque. La répartition des coûts a été faite par rapport au nombre d'habitants par commune.

### 170 Installations sportives:

Compte n° 1702.390.1: une entreprise privée entretient les terrains de football. Le personnel communal s'occupe des abords et a augmenté la fréquence des interventions. Le relevé des heures effectuées a été amélioré.

Compte n° 1706.465.91: il est heureux de relever que l'Association de la piscine et du camping clôt l'exercice 2013 avec un bénéfice de CHF 41'685,30 dû à une bonne gestion et une augmentation des entrées. De ce bénéfice, il faut enlever environ CHF 9'000.- de rétrocession de cotisations LPP payées en trop en 2012.

Le montant qui était jusqu'ici provisionné pour le skate Park a été remboursé à chaque donateur, faute d'accord avec le canton pour trouver un emplacement pour celui-ci. Fin de ce long épisode!

### 180 Transports publics:

Compte n° 180.351: ce montant représente la participation communale au déficit des transports publics du canton, y compris les bateaux.

### 210 Impôts:

Compte n° 210.400.1: les revenus sur l'impôt sont en augmentation de CHF 200'000.- par rapport aux comptes 2012, ce qui est très positif. Ils affichent un excédent de CHF 400'000.- par rapport au budget.

### 230 Amortissements et réserves:

Compte n° 230.331.203: l'amortissement des travaux de la piscine commencera en 2014 et non pas en 2013 comme annoncé. On remarquera que des amortissements directs ont été faits sur divers comptes notamment les comptes n<sup>os</sup> 230.331.206, 230.331.113, 230.331.53 et 230.331.111.

### 35 Bâtiments:

Compte n° 3564: il y a eu une remise en état complète des conduites eaux usées à l'arrière de la buvette du tennis.

### 43 Routes:

Compte n° 430.315.4: la réparation de la rétro-pelleteuse Kubota est la cause majeure de cette augmentation.

### 450 Elimination des déchets:

Compte n° 450.318.8 (déchets "crus-cuits"): il faut relever que ce coût couvre une période de 4 mois et qu'il faut ajouter le montant du compte n° 450.390, représentant le coût du personnel pour le ramassage de ces déchets "crus-cuits". Ceci porte la facture globale pour 4 mois à CHF 13'168.- et donc une projection annuelle de CHF 39'500.-. Le poids de ces déchets pour les 4 derniers mois de l'année 2013 a été de 29,9 tonnes.

La récupération du PET, du verre trié et du papier sont des postes rentables.

Le coût d'élimination des autres déchets se monte à environ CHF 7'000.- par mois, alors que le coût des transports se monte à CHF 12'500.- par mois.

### 610 Police & Assistant de sécurité publique:

Compte n° 610.351: la Commission s'interroge sur l'utilisation concrète des fonds alloués à cette nouvelle organisation cantonale et se pose des questions sur l'avenir du concept de police en cas de fusion des communes.

Compte n° 610.437: la Commission s'est étonnée du faible montant des amendes, passant de CHF 10'280.- pour 2012 à CHF 2'820.- pour 2013.

### 711 Cantine communale "Midicroque":

Compte n° 711: la progression de la fréquentation de la cantine "Midicroque" et les conséquences sur ses comptes sont encourageantes.

## **Séance du 20 mai 2014 – Présentation des comptes, suite et contrôle des pièces**

Le mardi 20 mai 2014 à 18h00, la Commission de gestion au complet s'est réunie en salle de Municipalité.

La Municipalité était représentée par Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, MM. Yvan Rochat, Pierre-André Ischi et Yves Jauner, Municipaux. Mme Isabelle Gay-Crosier était excusée. M. Claude Brocard représentait la Commission des finances. Mme Anne-Laure Girard, Boursière, était également présente, de même que M. Iban Garcia, Boursier adjoint.

La Commission a profité de poser les questions en suspens et, après avoir obtenu les réponses adéquates, a pu passer au thème de la soirée, soit le contrôle des pièces comptables.

La Commission s'est donc scindée en groupes de 2 ou 3 afin que chacun puisse traiter un sujet spécifique, la répartition s'est faite comme suit :

- Christoph Loetscher et Stéphane Zürcher ont contrôlé des pièces en relation avec le parc de véhicules;
- Sandrine Berthoud, Daniel Traini et Piéric Freiburghaus ont contrôlé des pièces en relation avec les bâtiments communaux et l'Association de la piscine;
- Corinne Borgeaud, David Reber et Claude Brocard ont contrôlé des pièces en relation avec l'élimination des déchets et le réservoir des Charrières.

Le contrôle s'est effectué par pointage sur les différents thèmes par les groupes respectifs. Toutes les pièces contrôlées sont exactes et ont été visées par la Commission.

Si les pièces sont exactes en écritures et montants, la Commission s'est quand même penchée sur les détails de celles-ci et a pu faire quelques observations:

- Pièce n° 60340: achat du véhicule pick-up. La Commission regrette que le prix payé pour ce véhicule soit le prix catalogue du constructeur, plus les frais de mise en service d'un montant de CHF 350.-. Pour ce genre d'achat, une négociation avec le vendeur doit être faite afin de ne pas payer le prix plein et les frais.
- Pièce n° 60830: achat de la Citroën Berlingo d'occasion. Là encore, aucune négociation n'a eu lieu quant au prix. Un forfait de livraison a même été facturé par le garage de la place !

- Pièces n<sup>os</sup> 60359 et 60565 : cartes carburant, la Commission est intriguée par le fait que les frais de carburant puissent varier aussi fortement. Ils passent de CHF 522.95 pour le mois de mars 2013 à CHF 1'541,55 pour le mois de mai 2013. Il apparaît que la Commune dispose de 3 cartes pour l'ensemble du parc de véhicules, ce qui rend tout contrôle et suivi impossible.

La Commission suggère que chaque véhicule immatriculé dispose de sa propre carte de carburant et qu'une carte soit dévolue pour le petit matériel. Elle avait déjà formulé cette demande précédemment, ce d'autant plus que ces cartes sont gratuites.

- Pièces n<sup>os</sup> 60031 et 1625: La Vaudoise Assurances, pour la flotte des véhicules. La Commission constate que la majorité des véhicules est encore assurée en casco complète alors que les dates d'achat sont de 2006, 2005, voire même 2004. Il y aurait lieu de voir la pertinence de maintenir cette couverture.

### **Pré-conclusions**

Au terme de son rapport et en guise de pré-conclusions, la Commission de gestion tient à remercier chaleureusement la Municipalité et les collaborateurs du personnel communal rencontrés pour leur disponibilité et leur coopération. Elle a également apprécié la franchise et la précision avec lesquelles chacun a répondu aux questions posées.

Au demeurant, la Commission a pu constater, sans surprise, que la tendance à la complexification et la densification des tâches dévolues aux communes se confirme. Elle ne peut donc que féliciter toutes les personnes qui œuvrent au quotidien pour la vie et le bon fonctionnement de Penthalaz et rendre attentif tout un chacun à l'énergie et au temps que cela implique. Cet investissement a d'autant plus de mérite que l'on est résolument confronté à une société n'ayant plus conscience de la valeur des choses et de la notion d'engagement citoyen.

La Commission se plaît finalement à relever que la Municipalité et les différents services communaux ont su faire écho à diverses remarques ou suggestions émises par ses membres, et plus généralement, par les membres du Conseil communal, au cours des exercices passés. A titre d'exemple, on peut relever la mise en place par la Boursière communale dans le courant de l'année 2013 de rapports d'activités trimestriels, dressant un état des lieux financier régulier, afin de permettre à la Municipalité de mieux anticiper et se projeter dans l'avenir. Cette démarche répond à une demande réitérée de certains membres du législatif. La Commission est persuadée qu'une telle synergie, une telle interactivité entre les organes exécutif et législatif est profitable. Cette dynamique doit inciter chaque conseiller à s'investir pleinement et consciencieusement dans son mandat politique, ce qui implique également certaines remises en question des projets ou préavis soumis. Toujours dans cette même optique, la Commission invite aussi la Municipalité à accueillir sans défiance ou réticence les différentes remarques et suggestions ressortant des rapports des commissions, lesquelles doivent être perçues comme une piste de réflexion, une impulsion donnée par les membres du Conseil communal, et non comme un dénigrement de leur travail dont on loue chaque année les mérites au pied de ce même rapport.

## Conclusions

La Commission de gestion vous invite, M. le Président, Mmes les conseillères, MM. les conseillers, à accepter les conclusions du préavis municipal n° 42-2014, à savoir:

### Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 42-2014, entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

1. d'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2013 se soldant par un excédent de charges de CHF 109'292,10 avant l'écriture finale ci-dessous
2. d'autoriser selon le détail figurant dans les comptes:
  - le prélèvement sur le fond de réserve 9.282.100 Administration générale (péréquation) la somme de CHF 200'000.-
3. de virer l'excédent de revenus de CHF 90'707,90 au compte Capital
4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013.

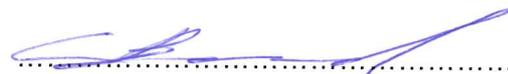
Penthaz, le 11 juin 2014

Le rapporteur, les membres:

Christoph Loetscher

:  .....

Corinne Borgeaud

:  .....

Sandrine Berthoud

:  .....

Piéric Freiburghaus

:  .....

David Reber

:  .....

Daniel Traini

:  .....

Stéphane Zürcher

:  .....

:  .....

:  .....